

PROJET DE LOI

N° 13

adopté

SÉNAT

le 30 octobre 1985 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 480 (1984-1985) et 43 (1985-1986).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal, signé à Katmandou le 2 mai 1983, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 octobre 1985.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 480 (1984-1985), Sénat.